

**A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024**

Le règlement de la demi-pension se fera dorénavant pour les 04 premiers mois (Septembre – Octobre – Novembre – Décembre 2023), puis par trimestre (Janvier – Février – Mars) et (Avril – Mai – Juin 2024).

Tous les parents sont invités à valider par Internet leur demande de bourse avant de procéder au paiement car, seuls ceux, non bénéficiaires devront régler la demi-pension selon le calendrier suivant :

Mois : Septembre – Octobre – Novembre – Décembre 23 :

Les lundi 02 – mardi 03 – jeudi 05 – vendredi 06 octobre de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00.

Pas de règlement le mercredi.

Septembre : 09 jours : 19,80 €

Octobre : 09 jours : 19,80 €

Novembre : 12 jours : 26,40 €

Décembre : 09 jours : 19,80 €

Total : 39 jours : 85,60 € à régler

- 3 modes de paiement : ESPECES – CHEQUE – CARTE BLEUE
- Chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable Lycée Montgérald, daté et signé au stylo noir ou bleu sans rature.

Seuls les repas payés seront commandés.

Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées

La Principale,

Sandrine VICTORIN

